

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2010

=====

Président : Monsieur TUSCH Roger, Maire

Membres Présents : MM. COLSON – SCHMIDT – ZORATTI – GUERIN – ROHR –
Mmes REEB – HERGOTT – CENCI – M. HOFFMANN –
Mme BELOTTI – MM. SEILER – FOGEL – VACCARO –
Mme KOBOLD

Excusés : Mme FRITZ (procuration M. VACCARO)
M. GANASSIN (procuration M. COLSON)
M. SIEBERT

Convocation faite le 8 Octobre 2010
Secrétaire de séance : Mme SCHERER Sandrine



POINT 1 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 JUILLET 2010

Le compte-rendu de la réunion est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2008,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE de la décision, prise dans le cadre des travaux de réaménagement de la Mairie. Les marchés ont été attribués comme suit :

N° de lot	Désignation du lot	Dénomination de l'entreprise	Montant H.T.
1	Démolitions - Gros œuvre – VRD	ZANNIER	104 000.00
3	Menuiserie aluminium – miroiterie - occultation	WIEDEMANN JASALU	67 368.00
4	Plâtrerie – Cloisons - Doublages	LEG	28 721.30
6	Electricité	ROCHE	56 693.40
7	Plomberie - sanitaires	SCHUMANN	5 822.00
8	Chauffage gaz	SCHUMANN	7 560.00
9	Climatisation	SCHUMANN	53 500.00
10	Carrelage - Faïence	LESSERTEUR	9 750.00

POINT 3 - PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DES PERSONNES AGEES AU FOYER DES ANCIENS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier à Mme MUNSCH Jocelyne, le transport bi-hebdomadaire des personnes âgées au foyer des anciens, aux tarifs suivants :

- Premier voyage : 12,00 €T.T.C. ;
- Trajet supplémentaire : 6,00 €T.T.C.

POINT 4 - AUGMENTATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNEE 2010/2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tarif pour l'année scolaire 2010/2011 demandé par la Société GERON, transporteur domicilié à 54560 SANCY, chargé des transports scolaires dans RICHEMONT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le tarif des transports scolaires pour l'année 2010/2011, qui s'établit comme suit :

- Jour de circulation pour 4 rotations : 211.00 €T.T.C.

POINT 5 - CONVENTION RELATIVE A L'ACCES DES ECOLES PRIMAIRES A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE HAYANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les enfants des écoles communales peuvent fréquenter le centre aquatique communautaire d'Hayange « FERALIA ». Une convention d'accès doit être signée entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et la Commune de RICHEMONT. Il demande donc au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de fréquentation de cette piscine par les élèves de Richemont et de l'autoriser à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de prendre en charge les frais relatifs à la fréquentation du centre aquatique d'Hayange « FERALIA » par les élèves des écoles de Richemont.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir en tant que représentant de la Commune.

POINT 6 - CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA MJC . AVENANT N° 1

VU, la délibération en date du 10 Septembre 2009,

VU, la convention de financement du poste de direction de la Maison des Jeunes et de la Culture de Richemont en date du 11 Septembre 2009,

VU, le coût prévisionnel du poste pour l'année 2011 et le bilan de fonctionnement de l'année 2009 présentés par la MJC,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renouveler la convention précitée,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de financer le poste de directeur de la MJC de RICHEMONT pour l'année 2011.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 11 Septembre 2009 et tous actes y afférents.

POINT 7 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU JUDO-CLUB

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE au Judo-Club de RICHEMONT, une subvention exceptionnelle d'un montant de **582,00 €**

POINT 8 - SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

. PARTICIPATION 2011

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la SPA a transmis un avenant à la convention de fourrière en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2008. Compte-tenu du fait que la Commune de Thionville, propriétaire du refuge, ait décidé de mettre en place une délégation de service public à compter du 1^{er} Mai 2011, cet avenant valable pour une durée de 4 mois soit du 1^{er} Janvier 2011 au 30 Avril 2011 fixe les tarifs applicables à cette période.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le tarif des prestations pour la période du 1^{er} Janvier 2011 au 30 Avril 2011 qui s'élève à 617.75 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant en tant que représentant de la Commune.

POINT 9 - ACQUISITION DU DOMAINE DE PEPINVILLE

VU la délibération de l'Association Œuvre de Guénange-Richemont en date du 3 Septembre 2010 décidant la vente du domaine de Pépinville au plus offrant, sur la base du prix plancher fixé par France Domaines, soit 1 000 000.00 €

CONSIDERANT qu'il devient nécessaire de doter la Commune d'un centre socioculturel

CONSIDERANT que cet ensemble immobilier conviendrait parfaitement à l'aménagement d'un centre socioculturel et serait susceptible d'accueillir encore d'autres projets,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 1 voix contre et 16 voix pour,

DECIDE d'acquérir le Domaine de Pépinville au prix de 1 000 000.00 € prix évalué par France Domaines

CHARGE Monsieur le Maire d'engager les démarches relatives à cette acquisition.
